

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019**

Le huit avril deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

### **Sont présents :**

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LEBER Sophie, MARRO-FREVAL, VANIER Pascaline

MM. DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, conseillers municipaux.

### **Pouvoirs :**

Mme OUTURQUIN Béatrice donne pouvoir à Mme BELLET Florence

M. MOIZAN Gérard donne pouvoir à M. FONTANIE Guy

M. REVOL Philippe donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

**Absent(s) :** Mmes BELLANGER Nadine, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE REVET Géraldine, MM. DUVAL Gérard, ROSE Marc.

*soit 18 votants*

**Secrétaire de séance :** M. MALO Jean-Marc

Date d'affichage du présent procès-verbal : 10 avril 2019

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.  
Il est adopté à l'unanimité.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **Question n° 1 : Examen et vote des subventions aux associations pour l'année 2019**

*Monsieur le Maire cède la parole à M. Frédéric Carlière, maire-adjoint aux associations, celui-ci reprend les demandes faites par les associations.*

*M. Carlière ajoute qu'à ce jour, trois clubs n'ont adressé aucune demande, aucun document justificatif à la mairie. Il fait la proposition suivante :*

✓ *Vote des subventions pour un montant de 18 230 € aux associations (qui ont fourni leur bilan d'activités et leur compte de résultat)*

✓ *Vote des subventions aux coopératives scolaires de 3 000 € pour l'école maternelle et de 4 000 € pour l'école élémentaire.*

✓ *Vote d'une subvention au Centre Communal d'Action sociale de 3 000 €*

✓ *Vote d'une provision pour subvention exceptionnelle de 4 770 €.*

**Le conseil municipal VOTE les subventions proposées ci-dessus.**

### **Question n° 2 : Détermination des taux de fiscalité**

**L'assemblée municipale décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité 2019.**

**Question n° 3 : Vote du budget 2019 :**

**Après examen, les élus ADOPTENT le projet de budget primitif 2019.**

Les propositions de M. le Maire sont reprises dans leur intégralité.

Les crédits budgétaires sont arrêtés aux sommes suivantes :

- ✓ Section de fonctionnement : 3 380 372.35 €
- ✓ Section d'investissement : 1 745 088.00 €  
(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

Le budget est mis à disposition du public, la note synthétique de présentation de ce document financier est publiée sur le site internet de la collectivité.

*Séance levée à 20 heures*